

**MODIFICATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES  
D'INONDATION DE LA COMMUNE DE TRÈBES**

**Cartographie du zonage réglementaire**

*APPROUVÉ LE : 3 décembre 2020*  
*Arrêté Préfectoral n° : DDTM-SPPRSR-2019-165*

La présente carte matérialise et rend opposable les zones R10. Les zones pré-existantes y sont reportées à titre indicatif. L'utilisation d'un cadastre numérisé, plus récent que le fond de plan du PPRI initial peut occasionner des décalages dans la représentation des différentes zones du zonage réglementaire. Pour toutes les zones hors R10, la carte opposable reste celle du PPRI approuvé le 30 novembre 2012, consultable en Mairie.

DDTM de l'AUDE  
Service Prévention des Risques  
et Sécurité Routière  
Décembre 2020

**Légende**

Niveau de la crue de référence en mètres NGF

Légende des cours d'eau

Fleuve Aude

Canal du Midi

Cours d'eau secondaires

Légende du zonage réglementaire

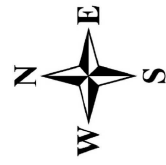
R10 Secteurs concernés par les procédures d'acquisitions

R1

R2

R3

R4



100 0 100 200 300 400 m

Ech : 1/1000

